

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 26 mars deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,

20 mars 2025

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, M. Éric BLONDEL, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAMÉ, Mme Chantal DUTOT, Mme Émilie DUTOT, M. Dominique GALLIER, M. Paul GONCALVES, Mme Steffie HAMEL, M. Sylvain HEMARD, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL.

Date de publication

sur le site internet de la
ville,

3 avril 2025

Date de signature,

7 avril 2025

Excusés - Ont donné procuration :

Mme Sylvie CHRISTIAENS à M. Christian CAPRON, Mme Fanny GENET-LACAILLE à M. Bastien CORITON, M. Luc HITTLER à M. Didier BOQUET, M. Simon SAINT-MARTIN à M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT à Mme Céline CIVES.

Nombre de conseillers

En exercice 29

Présents 22

Votants 27

Excusés :

Mme Mireille BAUDRY, M. Christophe GIRARD.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2025-022

**Colonnes enterrées Ordures Ménagères rue de la Planquette
Convention tripartite avec Caux Seine agglo et Habitat 76**

Habitat 76 a présenté son projet de réhabilitation de la résidence Saint François à la commune de Rives-en-Seine. Dans ce projet, Habitat 76, souhaite mettre en place des colonnes enterrées pour la collecte des déchets des résidents.

La commune de Rives-en-Seine dans le même temps va aménager le square de la Planquette se trouvant à proximité immédiate des immeubles appartenant à Habitat 76. La commune de Rives-en-Seine a donc proposé à Habitat 76 de mutualiser les aménagements et de profiter de l'emprise du square de la Planquette pour mettre en place les colonnes enterrées, celles-ci pourront être utilisées par les copropriétaires avoisinant la résidence Saint François.

La commune a donc exprimé à Caux Seine Agglo ses besoins en matière d'implantation de colonnes enterrées au regard des projets d'aménagement de la Résidence Saint François et du square de la Planquette. Le but étant d'uniformiser les modes de collecte des déchets ménagers ou recyclables sur l'ensemble de la commune.

Après examen de la demande et considérant que le projet est éligible au regard des critères fixés par Caux Seine agglo, une convention tripartite relative aux conditions techniques et financières d'implantation de conteneurs enterrés destinés à la pré-collecte des déchets ménagers ou recyclables doit intervenir entre la commune de Rives-en-Seine, Habitat 76 et Caux Seine agglo, selon les modalités suivantes :

- Rue de la Planquette : 2 colonnes enterrées (1 destinée aux ordures ménagères de 5 m³, 1 destinée aux déchets recyclables de 5m³)

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Caux Seine Agglo et notamment sa compétence obligatoire « collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés »,

Vu le projet de convention relative aux conditions techniques et financières d'implantation de colonnes enterrées dédiées aux déchets ou recyclables à intervenir entre la commune de Rives-en-Seine et Caux Seine Agglo, jointe en annexe,

Vu l'accord de principe sur le projet de convention transmis par Habitat 76 le 18 mars 2025,

Considérant le besoin d'uniformiser les modes de collecte des déchets ménagers ou recyclables sur l'ensemble de la commune,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'approuver les termes de la convention tripartite relative aux conditions techniques et financières d'implantation de colonnes enterrées dédiées à la pré-collecte des déchets ménagers ou recyclables au niveau de la rue de la Planquette.
- De l'autoriser, ou l'adjoint compétent, à signer la convention et toutes les pièces afférentes à ce dossier.
- De prévoir les crédits au budget 825-chapitre 23 immobilisations en cours.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,


Bastien CORITON



Le secrétaire de séance,


Didier BOQUET